

HOME ALLIANCE CARE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros
Siège Social : 2, rue Jeanne D'Arc, 54000 NANCY
504 127 093 R.C.S NANCY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 6 JUIN 2024

Le 6 juin 2024 à 10 heures, au siège social, 2, rue Jeanne D'Arc, 54000 NANCY

Le Gérant Monsieur Pascal DRENERI est présent.

HOME ALLIANCE, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est au 22 rue de la Sapinière 54520 LAXOU, immatriculée au R.C.S de NANCY sous le numéro 507435303, Représentée par PASCAL DRENERI son président
Associée Unique de la société HOME ALLIANCE CARE, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale, du nom commercial et de l'enseigne
- Modification des statuts concernant la dénomination sociale
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'Associée Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société, qui sera désormais la suivante :

3 AD AIDE ET ASSISTANCE POUR L'AUTONOMIE A DOMICILE

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA DENOMINATION SOCIALE

En conséquence de la décision précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 2 - DENOMINATION SOCIALE des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2- DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est « 3 AD AIDE ET ASSISTANCE POUR L'AUTONOMIE A DOMICILE ».

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » ou des initiales « EURL » et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

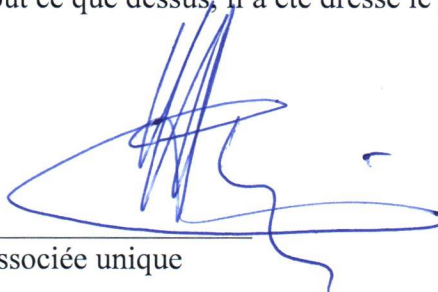
En complément, la Société décide ce jour de procéder aux modifications suivantes :

- Le nom commercial "ALL SERVICES" est remplacé et devient "HOME ALLIANCE CARE",*
- l'enseigne "ALL SERVICES" est remplacée et devient "HOME ALLIANCE CARE".*

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.


L'Associée unique